DEPARTEMENT DE LA SARTHE - Arrondissement de La Flèche - Canton de la Suze
Commune de LOUPLANDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage		
29/01/2025	**29/01/2025**	Nombre de membres en exercice	= **15**
		Présents à l'ouverture de la séance	= **13**
		Votants la présente délibération	= **13**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Ludivine CHEVALIER

Absent excusé : Alain LORIOT,

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BELLAND

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 04.02.2025-PV

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025 :**

Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture
le
et de l'affichage en lieu public le 10 février 2025

pour copie conforme
Louplande, le 10 février 2025
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

MAIRIE DE LOUPLANDE (Sarthe)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201698-20250204-04022025PV-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2025
Affichage : 21/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation